

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, le 5 février 2020 à 19h30.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Steve Bruneau. Mme Élise Gagnon agit comme secrétaire.

Public : Mesdames Réjeanne Parent, Nathalie Asselin, Julie Larouche et monsieur Bruno Dubé.

**1-Adoption de l'ordre du jour.**

2020-02-01 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

**2-Adoption des procès- verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 8 janvier 2020.**

2020-02-02 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2020 soit accepté tel que présenté.

2020-02-03 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020 soit accepté tel que présenté.

**3-Affaires en découlant.**

GIRAT : Les travaux devraient être terminés cette année et le service accessible à l'automne.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue : Petit magazine « Les défricheurs du Québec Abitibi-Témiscamingue ».

Fonds québécois d'initiatives sociales : Possibilité de dépôt de projet.

Matières résiduelles : Contrat de 5 ans avec Transport Gélinas pour le transport des matières résiduelles à Gatineau.

Haute vitesse : Ajustements à faire concernant le projet internet par BC2 Tactique.

Projet de Loi 48.

MRC : Vente pour taxes en juin.

**4-Approbation des comptes.**

2020-02-04 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que les comptes suivants soient adoptés.

Salaires payés en janvier	:	4,510.38\$
Comptes payés en janvier	:	73,207.56\$
Comptes à payer en février	:	<u>16,777.86\$</u>
Pour un total	:	94,495.80\$

**5-Adoption de la correspondance.**

- Programme de travaux compensatoires de Vision Travail.
- Rapport annuel de la Brigade des pompiers volontaires de Macamic.
- CSLA : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023.
- Correspondance de la SADC adressée à monsieur Jaclin Bégin ainsi qu'aux membres de la MRC relative à Transport Maheux.
- Iamgold : Des travaux d'exploration minière – Projet Disson sur notre territoire.
- MTQ : Données d'inspection de divers ponts sur notre territoire.

2020-02-05 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

**6-Période de questions (10 minutes).**

Discussion entourant le projet de Loi 40 relatif à l'abolition des commissions scolaires. Mesdames Nathalie Asselin et Julie Larouche demandent l'appui du conseil en leur demandant entre autres, de rencontrer la direction de la

Commission scolaire afin de trouver une solution afin de contrer, éventuellement, des classes à 3 niveaux.

Monsieur Bruno Dubé donne des informations relatives aux travaux d'exploration minière – Projet Disson de la compagnie lamgold qui seront faits sur notre territoire.

#### **7-Résolutions.**

#### **7.1 Adoption du Règlement 2020-01 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier-Nord.**

2020-02-06

#### **Règlement 2020-01 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier-Nord**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 des Lois Municipales, le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de celle-ci;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative qu'un tel tarif soit adopté;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et une présentation du projet de règlement a été présenté, à la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 par la conseillère Noëlla Dubé;

ATTENDU QUE le Règlement 2020-01 remplace le Règlement 94-04;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'adopter le Règlement 2020-01.

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 TARIF APPLICABLE**

Est établi, par le présent règlement, un tarif applicable aux cas où toute dépense prévue par ce règlement est occasionnée pour le compte de la municipalité pour toute catégorie d'actes posés au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec.

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article précédent pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions et qu'il s'agisse d'un acte imprévu.

#### **ARTICLE 3 DROIT DE REMBOURSEMENT**

Chaque membre du conseil et les fonctionnaires auront droit à un remboursement des sommes établies au présent règlement à l'égard de tout acte accompli ou de dépenses engagées alors que le membre du conseil représente la Municipalité ou alors qu'il participe à tout congrès, colloque ou autre événement tenu aux fins de fournir de l'information ou de la formation utile pour l'exercice de ses fonctions, mais ne s'applique pas à l'égard des actes accomplis ou des dépenses engagées alors que le membre du conseil représente la Municipalité à l'occasion des travaux des organismes dont il est membre au sein de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal et, notamment, à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organisme de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal ou à l'occasion de toute réunion tenue en vue de préparer une telle séance ou d'en tirer des conclusions.

#### **ARTICLE 4 FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT**

Tout élu ou fonctionnaire municipal dûment autorisé au préalable a droit au remboursement des dépenses selon le tarif comme suit :

- a) Frais de déplacement lors de  
l'utilisation de son véhicule moteur : 0.46\$/km parcouru
- b) Frais de repas :
  - i) Frais de petits déjeuners : 12.00 \$
  - ii) Frais de dîners : 22.00 \$
  - iii) Frais de soupers : 35.00 \$
- c) Frais d'hébergement : 130.00\$/la nuit

#### ARTICLE 5 PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES

Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates sauf les déplacements automobiles personnelles dont la course totale est inférieure à 100 kilomètres.

#### ARTICLE 6 TRANSPORT EN COMMUN

Tout déplacement par autobus, avion ou train est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentation des pièces justificatives appropriées.

#### ARTICLE 7 VÉHICULE PERSONNEL

Lorsqu'un membre du conseil ou un fonctionnaire utilise son véhicule automobile personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

- a) À une indemnisation; la distance admise est la distance nécessaire et effectivement parcourue.
- b) Les frais de stationnement et de péage supportés par l'élu ou le fonctionnaire.
- c) L'utilisation d'un véhicule taxi.

Malgré l'alinéa précédent, la municipalité remboursera des frais de logement effectivement supportés lorsque la résolution d'autorisation préalable des dépenses selon l'article 2, le stipule.

#### ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

#### **7.2 Constructions Michel Castonguay Enr.**

2020-02-07

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'acquitter la facture au montant 18,276.85\$ (taxes comprises) à Constructions Michel Castonguay concernant les travaux de finition intérieure dans la salle multiservices et la salle de conditionnement, pour une durée de deux semaines de travail.

#### **7.3 Électroménagers pour la salle.**

2020-02-08

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture relative à l'achat d'un réfrigérateur, d'une cuisinière et d'un micro-onde avec une hotte intégrée pour la salle multiservices, au montant de 3,187.10\$ (taxes comprises) à Brandsource Ouellet. Cette dépense est remboursée avec une subvention du Fonds de développement du territoire de la MRC puisqu'un projet a été déposé en ce sens en janvier dernier.

#### **7.4 Projet Bell Mobilité - Entente.**

2020-02-09

ATTENDU QUE la couverture et la capacité du réseau cellulaire sont plutôt inexistantes sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord;

ATTENDU QUE Bell Mobilité – Firme de consultation autorisée, en collaboration avec le GIRAT, désire implanter dans notre Municipalité, des installations afin d'améliorer la couverture et la capacité du réseau cellulaire ;

ATTENDU QU' une rencontre entre les deux parties a eu lieu, un arpenteur-géomètre s'est présenté afin de cibler le bon emplacement pour les installations ;

ATTENDU QUE des modifications à l'emplacement des installations ont été nécessaires et demandées par la Municipalité ;

ATTENDU QU' une entente relative à l'emplacement entre les deux parties a été acceptée ;

ATTENDU QUE les personnes mandatées à toutes signatures relatives à l'entente proposée sont le maire, Alain Gagnon, ainsi que la directrice générale secrétaire-trésorière, Élise Gagnon.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de signer le « Bail relatif aux télécommunications sans fil – Tour (Québec) », proposé par Bell Mobilité.

2020-02-10 **7.5 ADMQ. Adhésion pour l'année 2020.**  
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'acquitter la facture au montant de 548.43\$ à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la cotisation de l'ADMQ pour 2020.

2020-02-11 **7.6 MTQ.**  
**7.6.1 Nomination d'un vérificateur pour la reddition de comptes du Ministère des Transports pour l'année 2019.**  
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de nommer monsieur Daniel Tétreault, CPA d'Amos, comme vérificateur pour la reddition de comptes du Ministère des Transports pour l'année 2019 pour la municipalité d'Authier-Nord.

2020-02-12 **7.6.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL) pour l'année 2019.**

ATTENDU que le ministère des Transports, a versé une compensation de 182,167\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité d'Authier-Nord informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

2020-02-13 **7.7 Date pour une élection partielle.**  
Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de retenir la date du 3 mai 2020, comme date officielle, telle qu'édictee par la directrice des élections, pour une élection partielle au poste de conseiller #1.

Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au bureau municipal entre le 20 mars 2020 et le 3 avril 2020, selon les heures du bureau municipal. Le 3 avril, le bureau municipal sera ouvert jusqu'à 16h30. S'il y a plus d'une candidature à ce poste, il y aura vote par anticipation le 26 avril 2020 et le scrutin se tiendra le 3 mai 2020.

2020-02-14 **7.8 Régie incendie. Nouveau délégué.**  
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que le conseiller Gilles Dubé soit le nouveau délégué pour la municipalité à siéger à la Régie incendie de Roussillon. La conseillère Lorrie Gagnon sera substitut.

2020-02-15 **7.9 Envoi des comptes de taxes.**  
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de procéder à l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2020. Faire un avis public.

**7.10 Liaison – Justice.**  
Un jeune citoyen de la municipalité doit faire 30h de travaux communautaires et ce, avant le 27 juillet 2020.

2020-02-16

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'aviser l'agente attitrée à Liaison-Justice, madame Audrey Robert, qu'une entente est possible entre les deux parties. Lui faire part des travaux à faire par le citoyen.

**7.11 Toile de camion de monsieur Steve Bruneau.**

Monsieur Steve Bruneau s'est rendu chez Liquidasol avec son camion pour récupérer des caisses de plancher flottant nécessaire à la rénovation des deux salles. Lors du débarquement des caisses, monsieur Bruneau s'est rendu compte que la toile qui abrite sa boîte de camion a été endommagée par les matériaux. Celle-ci a été brisée en autres, parce que les palettes ont été mal placées dans la boîte du camion. Monsieur Bruneau en a fait part au propriétaire de Liquidasol et celui-ci lui a confirmé qu'il rembourserait un montant de 175\$. Monsieur Bruneau a donc fait l'achat d'une nouvelle toile au montant de 402.40\$ taxes comprises.

2020-02-17

Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'acquitter la balance de la facture au montant de 227.40\$ à monsieur Bruneau.

**7.12 Demande de don. Fondation Brousseau-Dargis.**

Les conseils décident de ne pas contribuer pour cette année.

**8- Rencontre avec la SPCA.**

Une rencontre avec madame Diana Morency aura lieu afin de clarifier certains articles concernant l'entente relative au contrôle des animaux ainsi que le Règlement sur les animaux de la SPCA.

**9-Période de questions.**

Aucune question.

**10-Questions diverses.**

**Séance des commissaires :** Une rencontre des commissaires aura lieu le 25 février prochain. Quelques membres du conseil s'y rendront afin d'avoir certaines informations.

**Règlement d'urbanisme :** Vérifier auprès des municipalités d'Authier et de Chazel pour un modèle de règlement d'urbanisme commun qui pourrait être fait par un professionnel en la matière. Les frais relatifs à ce règlement pourraient alors être défrayés par les trois municipalités.

**11-Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h40

---

Alain Gagnon, maire

---

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.